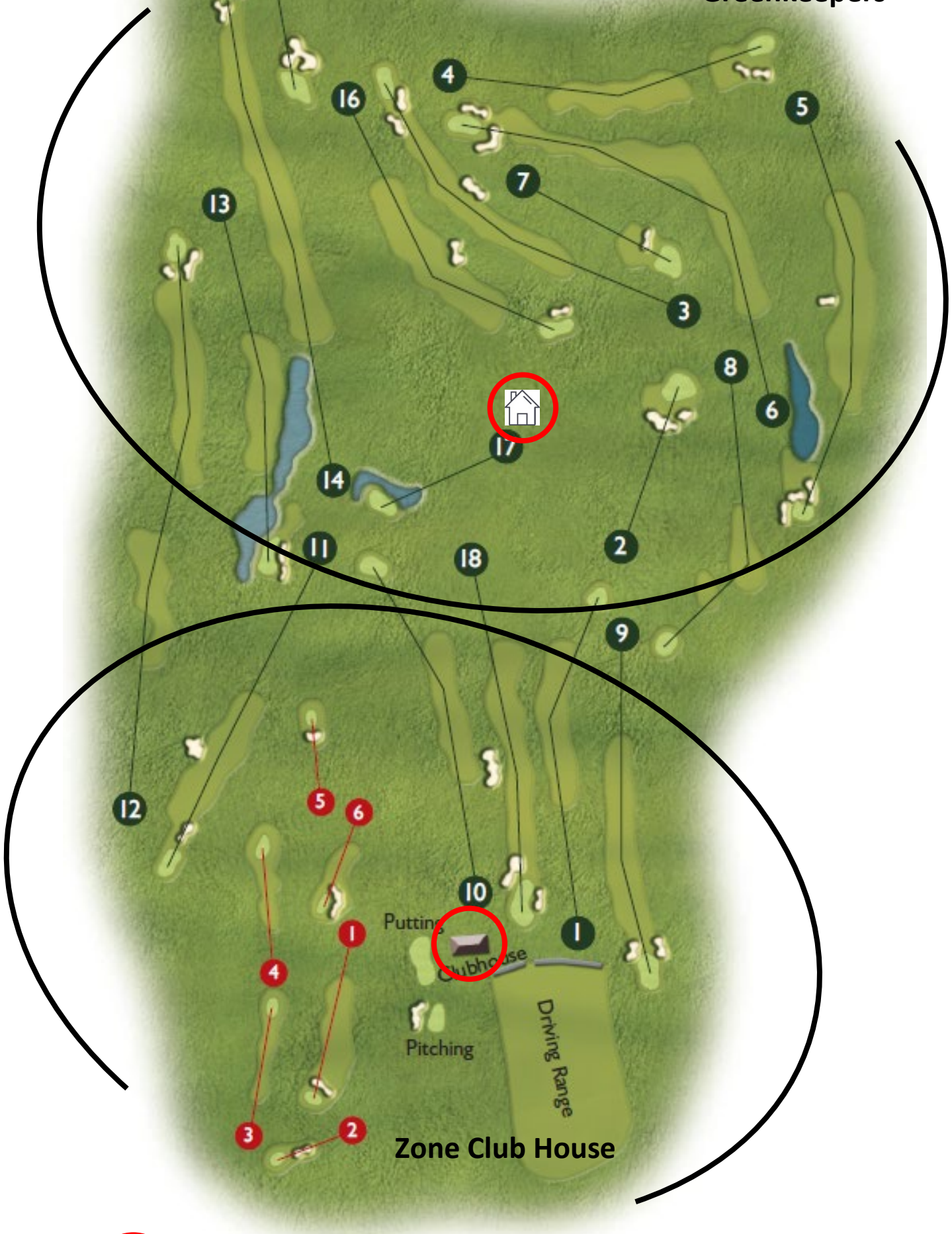
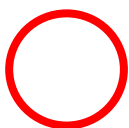




**Zone ferme  
Greenkeepers**



**Zone Club House**



Bâtiments pour vous abriter en cas d'orages



GOLF DE LAVAUX

### **En cas d'orages, interrompez le jeu et cherchez un abri !**

Arrêtez immédiatement le jeu et abandonnez votre matériel et votre parapluie !

Veillez-vous rendre au club-house ou mettez-vous à l'abri aux endroits mentionnés sur le plan de protection. En chemin, allez-y individuellement, évitez les endroits surélevés, gardez de la distance avec les arbres et ne touchez pas de clôtures.

Ne prenez pas l'équipement au refuge.

A éviter :

- Les arbres isolés
- L'eau (étangs, lacs)
- Les zones surélevées
- Les objets métalliques

Cherchez :

- De grands bâtiments permanents
- Des véhicules complètement fermés
- Des cuvettes / creux

### **Quand est-ce qu'il y a un risque réel ?**

Il y a un véritable danger d'être foudroyé si vous comptez moins de 10 secondes entre l'éclair et le tonnerre.

Qui fait quoi ?

Lors des parties libres, il est de responsabilité du joueur d'arrêter le jeu et de se mettre à l'abri dès que les conditions de sécurité ne sont plus réunies, conformément à la règle 5.7a.

Le staff du Golf de Lavaux peut en tout temps intervenir et sonner l'arrêt de jeu au moyen de la corne de brume pour votre sécurité et/ou des raisons pratiques, coordonner les arrêts ainsi que les reprises de jeu.

Le personnel du Golf de Lavaux peut sonner la corne de brume afin d'assurer la bonne marche et l'organisation du jeu.

En compétition officielle\* le personnel du Golf de Lavaux sonner la corne de brume afin d'interrompre le jeu ainsi que pour signifier la reprise selon la règle suivante :

- Une fois = interruption immédiate du jeu
- Deux fois = reprise du jeu
- Trois fois = annulation de la compétition et retour au club-house

La foudre est un risque réel, soyez prudents !

Le Golf de Lavaux décline toute responsabilité dans le cas où ces règles ne seraient pas respectées.

Golf de Lavaux

*\*(publiée dans le calendrier du Golf de Lavaux)*